

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE TOURNEMIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

Délibération n°2024-04-04

Séance du 18 juillet 2024

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	7
Votants	11
Absents	4
Exclus	0

Date de convocation : Le 01/07/2024

Date d'affichage : Le 01/07/2024

OBJET

DELIBERATION PORTANT
CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN
BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE
(En application de l'article
332-23-1° du code général
de la fonction publique)

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 25/07/2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 25/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues, Mme Giordano Sandrine.

Absents excusés: M. Petraud Maxime (procuration à Mme Odicino Sabrina), M. Goutte Maxime (procuration à M. RIVIER Pascal), M. Cocallemen Eric (procuration à Mme Giordano Sandrine), M. Héran Sébastien (procuration à Mme Fanny Roques).

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation des effectifs des élèves à la cantine et à l'école ; Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

ECHNE

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 30/08/2024 au 29/08/2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'aide cantinière, accompagnement des trajets école-cantine, surveillance des élèves et agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13.39h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance Céline CRISTOL

Le Maire informe que la présente de l'Albertain peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente